

22. DE LA CONSIGNATION

Que l'évêque, en leur imposant la main ¹ prie :

« Seigneur Dieu, qui avez rendu ceux-ci dignes de mériter la rémission des péchés par le bain de la régénération de l'Esprit-Saint ², envoyez en eux votre grâce, afin qu'ils vous servent selon votre volonté, car à vous est la gloire, au Père et au Fils avec l'Esprit-Saint, dans la sainte Église, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen. »

Puis, versant avec la main de l'huile sanctifiée et la mettant sur leur tête, qu'il dise : « Je te oins de l'huile sainte dans le Seigneur, le Père tout-puissant, le Christ Jésus et l'Esprit-Saint. » Et après avoir fait la

se iam induantur et postea in ecclesia

ingrediantur. Episcopus vero manu(m)

illis inponens invocet dicens : Domine Deus

qui dignos fecisti eos remissionem mere-

ri peccatorum per lavacrum regenera-

tionis spiritus sancti, inmitte in eos tuam grati-

am, ut tibi serviant secundum volunta-

tem tuam, quoniam tibi est gloria, patri

et filio cum spiritu sancto in sancta ecclesia et nunc

et in saecula saeculorum. Amen.

Postea oleum sanctificatum infundens de

manu et inponens in capite dicat : Unge-

o te sancto oleo in Domino patre omnipoten-

te et Christo Iesu et Spiritu sancto. Et consignans in

1. Le texte latin peut se compléter par un s ou un m. Les autres témoins ont le singulier.

2. Le texte de Test. SAE rattache la mention de l'Esprit-Saint à la seconde partie de la prière : « Rendez-les dignes d'être remplis de l'Esprit-Saint. »

consignation ¹ sur leur front, qu'il leur donne un baiser en disant : « Le Seigneur soit avec toi. » Et que celui qui a été consacré dise : « Et avec ton esprit. » Qu'il fasse ainsi pour chacun.

Qu'après cela ils prient avec tout le peuple, mais qu'ils ne prient pas avec les fidèles avant d'avoir reçu tout cela.

Quand ils auront prié, qu'ils donnent le baiser de paix.

23. DE L'OBULATION

Qu'à ce moment l'oblation soit présentée par les diacres ² à l'évêque et qu'il bénisse ³ le pain, pour représenter ⁴ le corps du Christ, le calice, où est mêlé le vin, pour représenter le sang qui a été répandu pour

frontem offerat oseulum et dicat : Dominus

tecum. Et ille qui signatus est dicat : Et

cum spiritu tuo. Ita singulis faciat. Et postea

iam simul cum omni populo orent,

non primum orantes cum fidelibus nisi

omnia haec fuerint consecuti. Et cum

oraverint de ore pacem offerant. Et tunc

iam offeratur oblatio a diaconibus epis-

copo et gratias agat panem quidem in exem-

plum, quod dicitur graecus antitypum corpo-

1. Consignans traduit certainement un participe aoriste.

2. Cf. 4. Pas plus ici qu'à propos de la consécration épiscopale, il n'y a de trace d'une offrande rituelle des fidèles.

3. Le verbe εὐχριστέω, que rend ici sans doute gratias agere a un sens chrétien qu'on rencontre déjà chez saint Justin, Apol. 65, « eucharistier le pain ». Ici il a aussi pour complément vinum, lac, miel, aquam.

4. Les mots « quod dicitur graecus » sont évidemment une glose du latin. Pour le sens d'ἀντίτυπος, avec sa traduction similitudo, qu'on retrouve encore beaucoup plus tard, voir A. WILMART, *Transfiguration*, Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne, 1 (1911), p. 286.

tous ceux qui ont cru en lui, le lait et le miel mélangés ensemble, pour l'accomplissement de la promesse faite à nos pères, qu'il appela la terre où coulaient le lait et le miel, la chair du Christ qu'il a donnée lui-même, dont se nourrissent les croyants, comme de petits enfants, changeant en douceur, par la suavité de la parole l'amertume du cœur ; l'eau, d'autre part, pour l'oblation, en signe de purification, pour que l'homme intérieur qui est animal reçoive le même effet que le corps.

Que l'évêque explique tout cela à ceux qui le reçoivent et, après avoir rompu le pain, qu'il dise, en donnant un morceau à chacun : « Le pain du ciel dans le Christ Jésus. » Et que celui qui le reçoit réponde : « Amen. »

ris Christi ; calicem vino mixtum propter antitypum quod dicit graecus similitudinem sanguinis quod effusum est pro omnibus qui crediderunt in eum ; lac et melle mixta simul ad plenitudinem promissionis quae ad patres fuit, quam dixit terram fluentem lac et mel, quam et dedit carni suam Christus, per quam sicut parvuli nutriuntur qui credunt, in suavitate verbi amara cordis dulcia efficiens ; aquam vero in oblationem in iudicium lavaeri, ut et interior homo quod est animale similia consequantur sicut et corpus.

De universis vero his rationem reddat episcopus eis qui percipiunt ; frangens autem panem singulas partes porrigens dicat : Panis caelestis in Christo Iesu. Qui autem accipit respondeat : Amen. Praesbyteri

Si les prêtres ne suffisent pas, que les diacres tiennent également des coupes. Qu'ils se tiennent en ordre¹ et avec modestie, le premier avec l'eau, le second avec le lait, le troisième avec le vin. Que ceux qui en reçoivent goûtent de chacun, pendant que celui qui en donne dit : « En Dieu le Père tout-puissant. » Que celui qui reçoit dise : « Amen. » — « Et dans le Seigneur Jésus-Christ et l'Esprit-Saint et la sainte Église. » Et qu'il dise : « Amen. »

Quand cela sera terminé, que chacun s'empresse² de faire de bonnes œuvres, de plaire à Dieu et de bien vivre³, en s'attachant à l'Église, en mettant en pratique ce qu'on lui a enseigné et en progressant⁴ dans le service de Dieu⁵.

Nous vous avons transmis ceci brièvement au sujet du saint baptême et de la sainte oblation, parce que

vero si non fuerint sufficientes, teneant calices et diacones et cum honestate adstant et cum moderatione : primus qui tenet aquam, secundum qui lac, tertius qui vinum. Et gustent qui percipiunt de singulis ter dicente eo qui dat : In Deo patre omnipotenti. Dicat autem qui accipit : Amen. Et domino Iesu Christo et spiritu sancto et sancta ecclesia. Et dicat. Amen. Ita singulis fiat. Cum vero haec fuerint, festinet unusquisque operam bonam facere.

1. εὐτάξια.

2. σπουδάζειν.

3. πρὸς τὸν θεόν.

4. προορμῆν.

5. La lacune de L, commencée plus haut va jusqu'au ch. 26. Le texte a pour base SAE.

vous avez déjà été instruits complètement de la résurrection de la chair et de tout le reste, suivant ce qui a été écrit. Cependant s'il convient de dire quelque chose d'autre, que l'évêque le dise sous le sceau du secret ¹ à ceux qui ont communiqué. N'en instruisez pas un infidèle tant qu'il n'aura pas été admis à la communion ². C'est le caillou blanc dont Jean dit qu'il y est écrit un nom nouveau que personne ne connaît, à l'exception de celui qui le reçoit (Ap. 2, 7).

TROISIÈME PARTIE. DES OBSERVANCES DE L'ÉGLISE

24. DE LA FRACTION DU PAIN

Le dimanche ³, que l'évêque distribue lui-même le pain à tout le peuple, si c'est possible, pendant que les diacres le rompent. Les prêtres rompront aussi le pain qu'on distribue. Et quand le diacre approche du prêtre, il élèvera le plateau et le prêtre lui-même prendra et distribuera de sa main au peuple. Les autres jours on distribuera suivant les instructions de l'évêque.

1. SE donne le « tranquillément », ce qui n'a aucun sens dans la phrase. Ils traduisent probablement une locution composée de *ἡσυχία* (en *ἡσυχία*, *καθ' ἡσυχίαν*). Ce mot veut dire tranquillité, mais aussi silence. Cf. HÉRODOTE, 5, 92 τόχο (το *χρησιμότητος*) εἶπον ἐν ἡσυχίῃ (Ils gardaient cet oracle secret). Lucien emploie le même mot pour désigner le silence des Pythagoriciens ; cf. *Vita* *auct.*, 3.

2. S : « a ceux qui doivent être baptisés », de même qu'à la phrase suivante : « tant qu'il n'aura pas été baptisé ».

3. Ce chapitre n'est donné que par E, mais il a des parallèles dans Can. C'est d'après ce témoin qu'il faut corriger E qui parle aussi du samedi.

25. DU JEÛNE

Que les veuves ¹ et les vierges jeûnent souvent et prient pour l'Église. Que les prêtres de même et les laïcs jeûnent quand ils le veulent. Mais l'évêque ne peut jeûner que quand tout le peuple le fait, car il arrive que quelqu'un veut offrir et il ne peut refuser. Après avoir fait la fraction, il en goûte de toute manière.

26. DE L'AGAPE

Quand il mange avec les autres fidèles, que ceux-ci reçoivent de la main de l'évêque un morceau avant que chacun rompe son propre pain. Car c'est une eulogie et non l'eucharistie, comme le corps du Seigneur.

Avant de boire, que chacun prenne une coupe et rende grâces, puis mangez et buvez, après vous être purifiés ², vous qui êtes présents et prenez ainsi votre repas.

Qu'on donne aux catéchumènes un pain exorcisé et que chacun offre une coupe. Qu'un catéchumène ne qui praesentes esis et ita apulamini. Cate-
cuminis verg panis exorcizatus detur et cali-
cem singuli offerant.
Catecuminus in cena dominica non concum-

1. Ce passage est conservé en grec par le ms. Vienne hist., gr. 7 ; cf. FUNK, o. c., t. II, p. 112 : *ἡγοῦνται καὶ παρόντες κολλὰκις νηστεύουσιν καὶ ἐγγύθρουσιν ὑπὲρ τῆς ἐκκλησίας. Προεβόρτεςον ἐκὼν βοδούοντο καὶ λατοῦ ὀπίσθιος νηστεύουσιν. Ἐπίστοτος οὐ δύναται νηστεῖν ἐὰν μὴ ἕτε καὶ πᾶς ὁ λαός. Ἐσθ' ὅτε γὰρ θέλει τις προσεργεῖν καὶ ἐσθ' ὅτε οὐ δύναται κλῆρος δὲ πᾶσι τῶν γέβεται.*

2. SAE : « Qu'il mange et qu'il boive après s'être ainsi purifié. » La traduction est une adaptation du texte latin qui reprend à une fin de phrase.

s'assoie pas au repas du Seigneur avec les fidèles¹.

Au cours de tout le repas², que celui qui le prend se souvienne de celui qui l'a invité, car c'est pour cela qu'il l'a invité à entrer sous son toit. Quand vous mangez et buvez, faites-le honnêtement et non jusqu'à l'ébriété, ni de telle manière qu'on se moque ou que celui qui vous invite soit attristé par votre turbulence, mais pour qu'il souhaite d'être rendu digne que les saints entrent chez lui. Vous êtes, en effet, dit-il, le sel de la terre (Mt 5, 13).

Si on offre à tous en commun des apophoreta³, prenez-en; mais si c'est pour que tous en goûtent

bat. Per omnem vero oblationem memor sit qui offert eius qui illum vocavit; propterea enim depraeatus est ut ingrediatur sub tecto eius.

Edentes vero et bibe-

tes cum honestate id agite et non ad ebrietatem et non ut aliquis irideat aut tristetur qui vocat vos in vestra inquietudine, sed ut oret ut dignus efficiatur ut ingrediatur sancti ad eum. Vos enim, inquit, estis sal terrae. Si communiter vero omnibus oblatum fuerit quod dicitur graece apoforetum, accipite ab eo; si autem ut om-

1. Ces derniers mots sont attestés par SAE.

2. Le verbe *ὑποδέχων*, surtout au moyen, a le sens de « prendre de la nourriture » et *ὑποδέχομαι* peut aussi signifier cette action. C'est ici le sens que SAE ont bien compris. Traduire par oblation et offrir serait un double contresens.

3. Les apophoreta étaient des cadeaux que l'on faisait à ses invités, cf. MARTIAL, *Epigr.*, 14, 1, 6 : Praemia convivae det sua quisque suo. Il semble qu'ici les apophoreta s'opposent à un repas substantiel : « ut omnes gustent sufficienter ». En mettant la virgule avant sufficienter, les éditeurs (HAULER, SCHERMANN, DIX, etc.) ont rendu la phrase incompréhensible.

d'une manière suffisante, goûtez-en de telle sorte qu'il en reste et que celui qui vous a invités en envoie à qui il voudra comme des restes des saints et qu'il se réjouisse avec confiance.

Que les invités prennent le repas en silence et non en se disputant, mais (en écoutant) les exhortations de l'évêque. Et s'il pose une question, qu'on lui réponde. Quand l'évêque prend la parole, que tous gardent un silence approbateur jusqu'à ce qu'il pose une nouvelle question.

Si des fidèles assistent au repas sans l'évêque en présence d'un prêtre ou d'un diacre, qu'ils mangent de même honnêtement. Que tous s'empressent de recevoir l'eulogie de la main du prêtre ou du diacre. De même, que le catéchumène reçoive le même (pain) exorcisé. Si ce sont des laïcs qui sont réunis, qu'ils

gustent suffisamment, gustate ut et superet et quibuscumque voluerit qui vocavit vos mittat tamquam de reliquiis sanctorum et gaudeat in fiducia. Gustantes autem cum silentio percipiant qui vocati sunt, non contententes verbis, sed quae hortatus fuerit episcopus, et si interrogaverit aliquis, respondeatur illi; et cum dixerit episcopus verbum, omnis cum modestia laudans eum taceat, quamdiu iterum interroget. Etiamsi absque episcopo in cena adfuerint fideles, praesente praesbytero aut diacono, similiter honeste percipiant. Festinet autem omnis sive a praesbytero sive a diacono accipere benedictionem de manu. Similiter et catecuminus exorcizatum idipsut accipiat. Si laici fuerint

agissent avec modestie, car un laïc ne peut faire d'eulogie.

Que chacun mange au nom du Seigneur, car ce qui plaît à Dieu, c'est que nous soyons imités¹ même chez les païens, étant tous également sobres.

Que le diacre², en temps de calamité, indique soigneusement les malades. S'il n'y a pas de prêtre pour donner ce qu'on distribue aussi bien que ce qui doit être reçu, que le diacre rende grâces et qu'il prenne note de ceux qui l'emportent, afin qu'ils remplissent leur ministère avec soin et donnent les eulogies. S'il y en a qui les emportent, qu'il les portent aux veuves et aux malades. Que celui qui prend soin de l'Église les emporte. Et s'il ne les porte pas, qu'il les porte le lendemain en y ajoutant de ce qu'il a, car cela est resté chez lui comme le pain du pauvre.

Quand le soir est venu, si l'évêque est présent, que le diacre apporte une lampe. Que l'évêque, debout au milieu des fidèles, au moment de rendre grâces,

in unum, cum moderatione agant. Laicus enim benedictionem facere non potest. Unusquisque in nomine domini edat. Hoc enim Deo placet ut aemulatores etiam apud gentes simus omnes similes et sobrii.

1. Il faut lire sans doute ἐπιμαρτύροι au lieu de ἐπιμαρτύροι traduit par aemulatores.

2. Tout le reste de ce chapitre ne se trouve que dans E, mais il est appuyé par des parallèles assez nombreux dans Test. et Can. Il est très probablement authentique, bien que le texte soit par endroits fort bousillé. La première phrase est, littéralement : « Que le diacre... donne le seau au malade. » Qu'on l'interprète du baptême ou de l'onction des malades, cela n'a aucun sens dans ce contexte qui parle de l'agape et de la distribution des eulogies. Du reste le sous-titre de E est : « Du don au malade » ; ἵεῖν dans le sens de noter d'une marque, indiquer.

salue tout d'abord en disant : « Le Seigneur soit avec vous. »

Et que le peuple dise alors : « Et avec ton esprit. » Que l'évêque dise : « Rendons grâces au Seigneur. » Et que le peuple dise : « C'est digne et juste. La grandeur et l'élevation lui sont dues avec la gloire. » Il ne dira pas : « En haut les cœurs ! » parce qu'on le dira au moment de l'oblation.

Qu'il prie alors en disant : « Nous vous rendons grâces, ô Dieu, par votre Fils, Jésus-Christ Notre-Seigneur; de ce que vous nous avez éclairés, en nous révélant la lumière incorruptible. Nous avons terminé la durée du jour et sommes parvenus au début de la nuit, et nous avons été rassasiés par la lumière du jour que vous avez créée pour notre satisfaction. Et maintenant que nous ne manquons pas de la lumière du soir, nous vous sanctifions et glorifions par votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ; par qui vous avez, avec lui, gloire, puissance et honneur avec l'Esprit-Saint maintenant... »

Et que tous disent : « Amen. »

Après qu'ils se sont levés du repas et que les enfants et les vierges ont prié, ils réciteront des psaumes. Ensuite, que le diacre, prenant la coupe mélangée de l'oblation, dise des psaumes dans lesquels se trouve l'alléluia, après que le prêtre aura ordonné : « De nouveau de ces psaumes¹. »

Ensuite que l'évêque, ayant offert la coupe comme

1. SCHERMANN, après VON DER GOLTZ, donne une autre traduction de cette dernière proposition : « Ensuite qu'un prêtre (dise) des mêmes psaumes suivant l'ordre reçu. »

il convient à la coupe, dise le psaume alléluia. Et pendant qu'il dit le psaume, que tous disent alléluia, c'est-à-dire : « Nous louons celui qui est le Dieu très-haut. Qu'il soit glorifié et loué celui qui a fondé le monde par sa seule parole. » De même, quand le psaume est achevé, qu'il rende grâce sur le pain¹ et qu'il en donne un morceau à tous les fidèles.

Quand ils prennent leur repas, que les fidèles reçoivent un morceau de pain de la main de l'évêque, avant de prendre leur propre pain, car c'est l'eulogie et non l'eucharistie, comme le corps de Notre-Seigneur².

27. DU REPAS DES VEUVES

Si quelqu'un veut inviter à manger des veuves d'âge mûr, qu'il les renvoie avant le soir. S'il ne le peut, à cause de l'ordre³ qu'il a reçu, qu'il leur donne des aliments et du vin et les renvoie, et qu'elles en prennent chez elles comme il leur plaît.

Viduas si quando

quis vult ut aepulentur, iam maturas aetate dimittat eas ante vesperam. Si autem non potest propter clerum quem sortitus est escas et vinum dans eis dimittat illas et aput semetipsas quomodo illis placet de resumescant.

1. E : « la coupe », mais c'est évidemment une erreur.
2. Voir le début du chapitre.

3. Dix : « à cause des circonstances ». Mais le terme *ἀγῆρος* est attesté, outre le latin, par SA. Or, ce terme désigne chez Hippolyte les fonctions ecclésiastiques. A l'applique aux veuves : « à cause des fonctions qui leur sont échues ». Mais le terme ne semble pas pouvoir s'appliquer aux veuves.

28. DES FRUITS A OFFRIR A L'ÉVÊQUE

Dès¹ qu'ils commencent à (cueillir) les fruits qui ont poussé, que tous s'empressent d'en offrir à l'évêque. Que celui-ci, en les offrant², les bénisse et nomme celui qui les a offerts, en disant :

« Nous vous rendons grâces³, ô Dieu, et nous vous offrons les prémices des fruits que vous nous avez donnés pour en jouir, après les avoir produits par votre parole, en ordonnant à la terre de porter toute sorte⁴ de fruits pour la joie et la nourriture des hommes et de tous les animaux. De tout cela nous vous louons, ô Dieu, et de tous les bienfaits que vous nous avez accordés en ornant pour nous la création

Fructus natos primum quam

incipiant eos omnes festinent offerre. incipiant eos omnes festinent offerre. episcopo ; qui autem offerit benedicat et nominet eum qui optulit dicens : Gratias tibi agimus, Deus, et offerimus tibi primitivas fructuum quos dedisti nobis ad percipiendum, per verbum tuum enutriens ea, iudicium terrae omnes fructus adferre ad laetitiam et nutrimentum hominum et omnibus animalibus. Super his omnibus laudamus te, Deus, et in omnibus quibus nos juvas, adornans nobis omnem creaturam va-

1. Hauler change *primum* quam en priusquam, ce qui aboutit à un contre-sens. Il faut suppléer un verbe tel que colligere.

2. La relative qui offerit répond probablement à un participe *ὁ δὲ τῶν προσέων*.

3. Cette prière est conservée en grec dans certains eucologes, cf. APPENDICE III, p. 79-80.

4. Le grec donne pour omnes *παντῶνταῦτα*.

11. Hippolyte de Rome.

tout entière de fruits variés, par votre Enfant Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui vous avez la gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

Voici les fruits que l'on bénit : raisin, figue, grenade, olive, poire, pomme, pêche, cerise, amande, prune ; pas la pastèque, ni le melon, ni le concombre, ni le champignon, ni l'ail, ni aucun autre légume. Mais on offre parfois des fleurs. Qu'on offre la rose et le lys, mais non d'autres fleurs. En tout ce dont on use, qu'on rende grâce au Dieu saint, en en usant pour sa gloire.

29. DU JEÛNE PASCAL

Qu'on ne prenne rien à Pâques avant que l'oblation n'ait lieu, car à qui agit ainsi, cela n'est pas compté comme jeûne. Cependant si une femme est enceinte

riis fructibus, per puerum tuum Iesum Christum dominum nostrum, per quem tibi gloria in saecula saeculorum. Amen.

Benedicuntur quidem fructus, id est uva, ficus, mala grana, oliva, pyrus, malum, sycaminum, persicum, ceraseum, amygdalum, damascena, non pepon, non melopepon, non cutumeres, non cepa, non aleus nec aliud de aliis oleribus. Sed et aliotiens et flores offeruntur.

Offeratur ergo rosa et lilium, et alia vero non. In omnibus autem quae percipiuntur sancto deo gratias agant in gloriam eius percipientes.

Nemo in Pascha antequam oblatio fiat percipiat. Nam qui ita agit,

et est malade et qu'elle ne peut jeûner deux jours, qu'elle jeûne le samedi, se contentant de pain et d'eau, par nécessité.

Si quelqu'un, se trouvant en mer ou dans quelque cas de nécessité, n'a pas su le jour, qu'il s'acquitte du jeûne après la Pentecôte, quand il l'aura appris. Le type en effet a précédé¹ suivant lequel il a été différé au second mois et il faut jeûner quand on a été instruit de la vérité.

30. QUE LES DIACRES S'EMPRESSENT AUPRÈS DE L'ÉVÊQUE

Que chaque diacre, avec les sous-diacres, s'empresse² auprès de l'évêque. Qu'on lui indique aussi

non illi imputatur ieiunium. Si quis autem in utero habet et aegrotat et non potest duas dies ieiunari, in sabbato ieiunet, propter necessitatem, continens panem et aquam. Si quis vero in navigio vel in aliqua necessitate constitutus ignoravit diem, hic cum didicerit hoc, post quinquagesimam reddat ieiunium. Typus enim transit quapropter secundo mense cessavit et debet quis facere ieiunium cum veritatem didicerit. Diaconus vero unusquisque cum subdiacombus ad episcopum observent ; suggere

1. La clé de ce passage est, *II Chron.*, 30, 2 : Ezéchias fait célébrer la Pâque au second mois, parce qu'on n'avait pu le faire au premier, suivant la Loi. Les versions orientales n'ont rien compris à ce passage. Cependant les termes type, vérité, second mois sont attestés par S. Dix traduit : « Ce n'est pas la Pâque que nous célébrons, mais quelque chose de semblable. C'est pourquoi il ne jeûnera pas au second mois. Mais quand on connaît la vérité, on doit jeûner. »

2. *προσπαρεσπειν.*

ceux qui sont malades, afin que, s'il plaît à l'évêque, il leur rende visite. Cela fait en effet grand plaisir au malade quand le grand-prêtre se souvient de lui.

31. DU TEMPS DE LA PRIÈRE ¹.

Que les fidèles, dès qu'ils sont éveillés et se sont levés, avant de s'occuper de leur travail, prient Dieu et qu'alors ils se hâtent d'aller à leur travail. Mais s'il y a quelque instruction par la parole, qu'on lui donne la préférence : qu'on aille écouter la parole de Dieu pour le réconfort de son âme. Qu'on soit zélé à aller à l'assemblée où l'Esprit produit du fruit.

32. DE L'EUCCHARISTIE

Que tous les fidèles prennent soin de recevoir l'eucharistie avant de goûter autre chose. Car celui qui

etur etiam illi qui infirmantur, ut, si placuerit episcopo, visitet eos. Valde enim oblectatur infirmus cum memor eius fuerit princeps sacerdotum.

Fideles vero mox cum experefacti fuerint et surrexerint, antequam opere suae contingant, orent Deum et sic iam ad opus suum properent. Si qua autem per verbum catechizatio fit, praeponat hoc ut pergat et audiat verbum dei ad confortationem animae suae; festinet autem et ad ecclesiam ubi floret spiritus.

Omnis autem fidelis festinet, antequam aliquid aliud gustet,

1. Ce chapitre est un doublet de 85, qui est plus complet.

la reçoit avec foi, même si on lui donne quelque chose de mortel, cela ne peut lui faire de tort après cela.

Que tous prennent soin qu'aucun infidèle ne goûte de l'eucharistie, ou une souris ou un autre animal, et que quelque chose ne tombe et ne se perde de celle-ci, car c'est le corps du Christ qui doit être mangé par les fidèles et qu'il ne faut pas mépriser.

En bénissant le calice au nom de Dieu, tu l'as reçu comme la représentation ¹ du sang du Christ. Aussi n'en répands rien, de peur qu'un esprit hostile ² ne le lèche, comme si toi tu le méprisais : tu seras respectable du sang, comme celui qui méprise le prix ³ par lequel il a été racheté.

eucharistiam percipere. Si enim ex fide percipit, etiamsi mortale quodecumque datum illi fuerit, post hoc non potest eum nocere.

Omnis autem festinet ut non infidelis gustet de eucharistia aut sorix aut animal aliud, aut ne quid cadat et pereat de eo. Corpus enim est Christi edendum credentibus et non contemnendum. (Calicem)

in nomine enim dei benedicens accepisti quasi antitypum sanguinis Christi. Quapropter nolite effundere, ut non spiritus alienus velute contemnente illud delingat : reus eris sanguinis, tamquam qui spernit praecipitum quod comparatus est.

1. Sur antitypus, voir ch. 23, p. 53, n. 4.

2. Alienus (ἀλλότριος) dans le sens mauvais, cf. ch. 20 et 21.

3. Au lieu de praecipitum, lire pretium.

33. DES DIACRES ET DES PRÊTRES

Que les diacres et les prêtres se réunissent chaque jour à l'endroit que l'évêque leur aura désigné. Et que les diacres ne négligent pas de se réunir chaque jour, à moins que la maladie ne les en empêche. Quand ils seront tous réunis, qu'ils instruisent ceux qui se trouvent à l'assemblée¹. Et après avoir prié, que chacun s'en aille à ses affaires.

34. DU CIMETIÈRE

Qu'on n'impose² pas une lourde charge pour entrer dans le cimetière, car c'est la chose de tous les pauvres.

Cependant qu'on paie le salaire de l'ouvrier qui fait la fosse et le prix des briques. Que l'évêque entretienne³ ceux qui prennent soin de ce lieu, afin qu'ils ne soient pas à charge à ceux qui y viennent.

35. DES HEURES QUI CONVIENNENT A LA PRIÈRE⁴

Que tous les fidèles, hommes et femmes, dès qu'ils s'éveillent de leur sommeil le matin, avant d'entreprendre quoi que ce soit, se lavent les mains et prient Dieu, puis qu'ils aillent à leurs affaires.

1. Il est difficile de distinguer le sens exact d'ἐκκλησία attesté par le copte : 'église ou assemblée.

2. βαρεῖν.

3. E ajoute : « au moyen de ce qu'on offre à l'Église, »

4. Ceci est le doublet de 31.

Cependant, s'il y a une instruction¹ par la parole, que chacun préfère s'y rendre, considérant dans son cœur qu'il entend parler Dieu par la bouche de celui qui donne l'instruction. Car quand il a prié dans l'assemblée, il est en état d'échapper à la malice² du jour. Que celui qui craint Dieu considère que c'est une grande perte de ne pas aller là où on donne l'instruction, surtout s'il sait lire. Ou si le docteur est arrivé, que personne d'entre vous ne tarde à se rendre à l'assemblée, à l'endroit où on donne l'instruction. Alors il sera donné à l'orateur de dire ce qui est utile à chacun et tu entendras ce à quoi tu ne pensais pas et tu tireras profit de ce que l'Esprit-Saint te donnera par celui qui donne l'instruction. Ainsi ta foi sera affermie par ce que tu auras entendu. On te dira aussi ce que tu dois faire dans ta maison. Aussi que chacun prenne soin de se rendre à l'assemblée, là où l'Esprit-Saint produit du fruit.

Le jour où il n'y a pas d'instruction, que chacun chez soi prenne un saint livre et y fasse une lecture suffisante de ce qui lui paraît profitable.

Si tu es chez toi, prie à la troisième heure et loue Dieu ; mais si tu es ailleurs quand vient ce moment, prie Dieu dans ton cœur, car c'est à cette heure que le Christ a été cloué au bois. C'est pourquoi dans l'Ancien Testament la Loi ordonnait qu'on offrît à cette heure les pains de proposition, comme symbole³ du corps et du sang du Christ, et qu'on immolât

1. Les termes employés par le copte pour l'instruction sont καθήγησις, καθήγησιαι.

2. κακία.

3. ἕτοιμος.

l'agneau sans raison ¹ qui était le symbole de l'Agneau parfait². Le Christ, en effet, est le pasteur et il est aussi le pain descendu du ciel.

De même prie encore à la sixième heure, car tandis que le Christ était attaché au bois de la croix, ce jour fut interrompu et il y eut une grande obscurité. Aussi qu'à cette heure on fasse une prière puissante, à l'imitation de celui qui pria et obscurcit la création pour les Juifs incrédules.

Et à la neuvième heure, qu'on prolonge la prière et la louange, à l'imitation de l'âme des justes³ qui louent Dieu qui ne ment pas, qui s'est souvent de ses saints et a envoyé son Verbe pour les éclairer. Car à cette heure le Christ, percé au côté, répandit de l'eau et du sang⁴ et, éclairant ce qui restait de ce jour, l'amena au soir. Aussi en faisant commencer un autre jour quand il commença à s'endormir⁵, il donna une image de sa résurrection.

Deum qui non mentitur, qui memor fuit sanctorum suorum et emisit verbum suum illuminantem eos. Illa ergo hora in latere Christus punctus aquam et sanguine effudit et reliquum temporis diei inluminans ad vesperam deduxit. Unde incipientes dormire principium alterius diei faciens imaginem re-

1. ἀλογος.

2. τέλειος.

3. Correction d'après Nest. Il y a peut-être ici une allusion à la prière du centurion Cornelle qui eut sa vision à la neuvième heure, cf. Act., 10, 30. S: « pour que tu puisses savoir comment les âmes... ». E: « pour que tu puisses t'unir aux âmes... »

4. Sur ce passage, voir une note de D. R. H. CONNOLLY dans *Journal of Theological Studies*, 19 (1917-1918), p. 138.

5. Probablement κοιμήσθαι, dans le sens de mourir.

Prie également avant que ton corps ne se repose au lit. Vers le milieu de la nuit, lève-toi, lave-toi les mains avec de l'eau et prie. Si ta femme est présente, priez tous deux ensemble. Si cependant elle n'est pas encore croyante, retire-toi dans une autre chambre pour prier, puis retourne dans ton lit.

Ne sois pas paresseux pour la prière. Celui qui est dans les liens du mariage n'est pas souillé, car ceux qui ont été lavés n'ont pas besoin de se baigner de nouveau, parce qu'ils sont purs (Jn, 13, 10). En te signant avec ton haleine humide et en saisissant ton souffle¹ dans ta main, ton corps est purifié jusqu'à tes pieds. Car le don de l'Esprit et l'eau qui lave,

surrectionis complevit. Ora etiam antequam corpus cubili requiescat. Circa mediam vero noctem exurgens lava manus aqua et ora. Si autem et coniux tua praesens est, utriusque simul orate; sin vero necdum est fidelis, in alio cubiculo secedens ora et iterum ad cubilem tuum revertere. Noli autem piger esse ad orandum.

Qui in nuptias conlingatus est non est inquinatus; qui enim loti sunt non habent necessitatem lavandi iterum, quia mundi sunt. Per consignationem cum udo flatu et per manum sp(iritu)m amplectens corpus tuum usque ad pedes sanctificatum est. Donum enim spiritus et infusio lavaeri sicuti

1. On a voulu interpréter spm = sputum. Cette abréviation serait contraire aux habitudes du scribe. D'autre part, le traducteur n'aurait sans doute pas employé amplecti avec sputum, tandis que ce verbe convient pour le geste de celui qui saisit, pour ainsi dire, son souffle dans sa main. SAE cependant ont « salive ».

quand on les offre d'un cœur croyant comme d'une source, purifient celui qui a cru. Il faut donc prier à cette heure, car les anciens de qui nous tenons cette tradition nous ont appris qu'à cette heure toute la création se repose un moment pour louer le Seigneur ; les étoiles, les arbres et les eaux s'arrêtent un instant et toute la troupe des anges le sert et loue Dieu avec les âmes des justes. Aussi les croyants doivent-ils prendre soin de prier à cette heure. Rendant également témoignage de ceci, le Seigneur dit ainsi : « Voici qu'un cri se fit entendre au milieu de la nuit ; on disait : Voici l'époux qui vient ; levez-vous pour aller à sa rencontre (Mt., 25, 6). » Et il conclut en disant : « A cause de cela, veillez, car vous ne savez pas à quelle heure il vient (25, 13). »

ex fonte corde credente cum offertur sanctificat eum qui credit. Hac igitur hora necessarium est orare ; nam et hi qui tradiderunt nobis seniores ita nos docuerunt quia hac ora omnis creatura quiescit ad momentum quoddam ut laudent dominum ; stellas et arbusta et aquas stare in actu et omne agmen angelorum ministrat ei in hac ora una cum iustorum animabus laudare Deum. Quapropter debent hii qui credunt festinare hac ora orare. Testimonium etiam habens huic rei dominus ita ait : Ecce clamor factus est circa medium noctem dicentium : Ecce sponsus venit, surgite ad occursum eius, et infert dicens : Propterea vigilate ; nescitis enim qua hora venij. Et circa galli cantum

Vers le chant du coq lève-toi encore et fais de même, car à cette heure ; tandis que le coq chantait, des fils d'Israël ont renié le Christ que nous avons connu par la foi, dans l'espérance de la lumière éternelle à la résurrection des morts, les yeux fixés sur ce jour. Ainsi donc, vous tous qui êtes fidèles, faisant cela et en gardant le souvenir, vous instruisant mutuellement et donnant l'exemple aux catéchumènes, vous ne pourrez ni être tentés ni vous perdre, puisque vous vous souvenez toujours du Christ.

36. DU SIGNE DE LA CROIX ¹

Efforce-toi ² en tout temps de te signer dignement le front, car c'est le signe conquis et éprouvé de la passion contre le diable, si tu le fais avec foi et non

exurgens similiter ; illa enim hora gallo cantante filii Istrahel Christum negaverunt quem nos per fidem cognovimus, sub speculaminis aeterni in resurrectione mortuorum spectantes diem in ha(n)c. Itaque omnes fideles agentes et memoriam eorum facientes et invicem docentes et catecuminos provocantes, neque temptari neque perire poteritis cum semper Christum in memoriam habetis.

1. Nous avons ici une double traduction latine. La première faisait suite au ch. 32 ; la seconde se trouve à la place que nous lui donnons ici. Ces deux textes sont plutôt, à mon avis, deux versions d'un même texte que des doubles provenant de deux éditions différentes. Pour le fond, elles sont d'accord.

2. Dix traduit comme s'il y avait tentatus. Il semble cependant, d'après le copte, que le verbe employé était *περιπαρβα* ; plutôt que *πειρασεν*, l'imitaire de l'autre version est une corruption paléographique pour *temptare*,

pour te faire voir des hommes, mais en l'opposant avec science comme un bouclier. L'adversaire, en effet, en voyant la force qui vient du cœur, dès ¹ que l'homme montre représentée extérieurement la ressemblance spirituelle ², s'enfuit, non parce que toi tu l'effraies ³, mais l'Esprit qui souffle en toi. C'est en représentant ⁴ cela dans l'agneau qui était immolé que Moïse aspergea le seuil de sang et enduisit les montants de la porte. Il désignait la foi, qui est maintenant en nous, dans l'Agneau parfait. En nous signant

Semper tempta modeste [consig-
nare tibi frontem. Hoc nestate consignare tibi
[enim signum passio- frontem. Hoc enim
nis adversum diabolum signum passionis adver-
[ostenditur si ex sum diabolum
fide faciat quis ut non ho- manifestum et comproba-
[minibus placens tum est si ex fide
sed per scientiam sicut lo- itaque facis, non ut homi-
[ricam offerens; nibus appareas, sed
siquidem adversarius vi- per scientiam tamquam
[dens virtutem scutum offerens;
spiritus ex corde in simili- nam adversarius, cum vi-
[tudine lavacri in ma- [dit virtutem
quae ex corde est, ut ho-
[mo similitudinem
verbi in manifesto defor-
[matam osten-

1. Sans doute $\omega\varsigma$ conjonction temporelle comprise par le traducteur. comme conjonction finale.

2. Similitudinem verbi : le copte a gardé l'adjectif λογικός.

3. Confusion probable entre πρῶτος de πρῶτον (effrayer), et πρῶτος (sputante).

4. Peut-être ἵπυρ. $\delta\beta$, de même que plus haut, comme II Cor., 3, 7.

le front et les yeux avec la main, écartons celui qui essaie de nous exterminer.

37. CONCLUSION

Si on reçoit ces choses avec la grâce et une foi droite, elles procurent l'édification à l'Église ¹ et la vie éternelle aux croyants. Je donne le conseil de garder ceci à ceux qui sont sages. Car si tous écoutent la tradition apostolique ² et l'observent, aucun héré-

nifestum deformatam tre- dat, infugiatur non spu-
[mens effuga- [tante te sed flante spiritu
tur, te non illum cedente, [in
[sed inspirante. te. Quod deformans Moy-
[ses in ovem Pas-
Hoc ipsut erat de quod in chae, quae occidebatur,
[typo Moyses in ove [sanguinem asparsit
[batur, sanguem a- in limine et postes unxit,
[postes unguens [designabat eam que
significat eam quae in nobis nunc in nobis est fides
[est fidem [quae in perfecta ove
in perfecta ove. Frontem est. Frontem vero et ocu-
[los per manum
manum consignantes declinamus [eum qui exter-
[et oculos per minare temptat. Haec ita-
[clinennus ab eo [que si cum gra-
qui exterminare temptat. [tia et fide recta accipiun-
[Haec itaque [tur praestat ae-
cum gratia et fide recta [gloriosae cum au-

1. Le mot gloriosae vient d'une mauvaise lecture de ἐπιδοξίας.

2. Le texte latin se termine au début de cette phrase, dans les deux versions. Le texte est donné d'après SAE.

tique ne les induira en erreur¹. C'est ainsi, en effet, que les hérésies ont grandi, parce que ceux qui sont les chefs ne veulent pas s'instruire de l'institution des apôtres, mais font ce qu'ils veulent, suivant leur bon plaisir, et non ce qui convient.

Bien aimés, si nous avons omis quelque chose, Dieu le révélera à ceux qui sont dignes, car il gouverne la sainte² Église pour qu'elle aborde au port de la paix.

diantur aedificationem dificationem in ecclesia et
[praestant eccle- [vitam aeter-
siae et vitam aeternam nam credentibus. Custo-
[credentibus. [diri haec consi-
Quae custodiri moneo ab lium do ab omnibus bene
[eis qui bene sapi- [sipientibus. Uni-
unt. Universis enim au- versis enim audientibus
[dientibus apos(tolicam)... [apostolicam tra(ditio-
[nem)]...

1. E ajoute : « Ce sont les méchants qui se sont égarés et ont corrompu l'enseignement des apôtres. Et quand des hommes viennent à eux, ils les instruisent de cette manière. »

2. SA : « L'Église qui est digne », confusion probable entre *ἀξία* et *ἐγία*.

APPENDICE I

La prière de la consécration épiscopale.

Le texte de cette prière nous est conservé à peu près pur par l'Epitomé des CAp. Nous la donnons ici d'après Funk, *o. c.*, t. II, p. 78-79. Le texte des prières d'ordination à la prêtrise et au diaconat ne présentent pas la même fidélité et il me semble inutile de les donner.

1. Ὁ θεός καὶ πατὴρ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ὁ πατὴρ τῶν εἰκτιμῶν καὶ θεὸς πάσης παρακλήσεως, ὁ ἐν ὑψηλοῖς κατὰ τὰ ταπεινά ἐφορῶν, ὁ γινώσκων τὰ πάντα πρὶν γενέσεως αὐτῶν. 2. σὺ ὁ θεὸς ὄρους ἐκκλησίας διὰ λόγου χάριτός σου, ὁ προσήσας τε ἀπ' ἀρχῆς γένος Δακίμων Ἀβραάμ, ἄρχοντας τε καταστήσας τὸ τε ἀγίασμα σου μὴ καταλιπὼν ἀλειτούργητον, ὁ ἀπὸ καταβολῆς κόσμου εὐδοκήσας ἐν εἰς ἡρετίσω δεξασθῆναι 3. καὶ νῦν ἐπίγειε τὴν παρὰ σοῦ δυνάμιν τοῦ ἡγεμονικοῦ πνεύματος, ὅπερ διὰ τοῦ ἡγαπημένου σοῦ παιδὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ δεδώρησαι τοῖς ἁγίοις σου ἀποστόλοις, οἱ καθίδρουσαν τὴν ἐκκλησίαν κατὰ τὰς ἐπιτάξεις σου εἰς δόξαν καὶ αἰὸν ἁδιάλειπτον τοῦ ὀνόματός σου. 4. καρδιογνώστα πόντων, δὸς ἐπὶ τὸν δούλον σου τούτον, ὃν ἐξελέξω εἰς ἐπισκοπὴν σου τὴν ἁγίαν, καὶ ἀρχιερατεῦσιν σοὶ ἀμέμπτως, λειτουργοῦντα νυκτὸς καὶ ἡμέρας, ἀδιαλείπτως τε ἰλάσσεσθαι τῷ προσώπῳ σου καὶ προσέβειν σοὶ τὰ δῶρα τῆς ἁγίας σου ἐκκλησίας καὶ τῷ πνεύματι τῷ ἀρχιερατικῷ ἔχειν ἐξουσίαν ἀφίεναι ἀμαρτίας κατὰ τὴν ἐντολήν σου, δίδοναι κλήρους κατὰ τὸ πρόσταγμα σου, λύειν τε πάντα

σύνδεσμον κατὰ τὴν ἔξουσίαν ἢν ἔδωκας τοῖς ἀποστόλοις, εὐαρε-
στεῖν τέ σοι ἐν πρᾶστικῇ καὶ καθαρᾷ καρδίᾳ, προσφέροντά σοι
δομὴν εὐωδίας διὰ τοῦ παιδός σου Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ κυρίου
ἡμῶν, μεθ' οὗ σοι δόξα, κράτος, τιμὴ σὺν ἁγίῳ πνεύματι νῦν,
καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. ἀμήν.

APPENDICE II

L'Anaphore de saint Hippolyte.

Un des meilleurs connaisseurs de la Tradition Aposto-
lique et de saint Hippolyte, Dom R. H. Connolly, a tenté
une rétroversion en grec de la prière eucharistique d'Hip-
polyte. Nous donnons ici le résultat de son travail. Pour
la justification et le commentaire, voir R. H. Connolly,
The Eucharistic Prayer of Hippolytus, Journal of theo-
logical studies, 39 (1938), 350-369.

Ὁ κύριος μεθ' ὑμῶν. Καὶ μετὰ τοῦ πνεύματός σου.
Ἄνω τὰς καρδίας. Ἐρχομεν πρὸς τὸν κύριον.
Εὐχαριστήσωμεν τῷ κυρίῳ. Ἄξιον καὶ δίκαιον.
Εὐχαριστοῦμέν σοι, ὁ θεός, διὰ τοῦ ἡγαπημένου παιδός σου
Ἰησοῦ Χριστοῦ, ὃν ὑστέροισι καιροῖς ἐξαπέστειλας ἡμῖν σωτήρα
καὶ λυτρωτὴν καὶ ἄγγελον βουλῆς σου· ὃν ὑπάρχοντα λόγον
σου ἀχώριστον, δι' οὗ τὰ πάντα ἐποίησας, καὶ εὐαρεστον σοι ὄντα
ἀπέστειλας ἀπ' οὐρανοῦ εἰς γῆτρον παρθένου· ὃ δὲ ἐν γαστρὶ
ἐχόμενος ἐσαρκώθη καὶ οἶσός σοι ἀπεδέχθη ἐκ πνεύματος ἁγίου
καὶ παρθένου γεννηθείς· ὃς τὸ θελήμα σου ἐπιτελών καὶ λαὸν
ἁγίων σοι περιποιούμενος ἐξέτεινε τὰς χεῖρας ἐν τῷ παθεῖν, ἵνα
πάθους ῥύσῃται τοὺς ἐπὶ σὲ πεπιπυλωμένους· ὃς περὶ πάντων
ἐλευσὶν πάθει, ἵνα θύνατον λύση καὶ δεσμὰ διαβόλου ῥύσῃ καὶ

ἄβην καταπατήση καὶ δικαίους φωταγωγήσῃ καὶ ἄρον πῆξῃ καὶ
ἀνάστασιν φανερώσῃ, λαβῶν ἄρτον εὐχαριστήσας σοι εἰπὼν·
λάβετε, φάγετε· τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν θρυπτο-
μενον· ὡσαύτως καὶ τὸ ποτήριον, λέγων· τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου,
τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυννόμενον· ὅταν τοῦτο ποιῆτε, τὴν ἐμὴν ἀνάμνη-
σιν ποιεῖτε.

Μεμνημένοι τοίνυν τοῦ θανάτου καὶ τῆς ἀναστάσεως αὐτοῦ
προσφέρομέν σοι τὸν ἄρτον καὶ τὸ ποτήριον, εὐχαριστοῦντές σοι
ἐφ' οἷς καταξιώσας ἡμᾶς ἐστάναι ἐνώπιόν σου καὶ ἱερατεῦειν σοι
καὶ ἀξιουμέν σε ὅπως ἀποστείλῃς τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον ἐπὶ
τὴν προσφορὰν τῆς ἁγίας ἐκκλησίας· εἰς ἐν συναγαγῶν δόξης πάσι
τοῖς μεταλαβούσιν ἁγίους εἰς πλήρωσιν πνεύματος ἁγίου πρὸς
βεβαίωσιν πίστεως ἐν τῇ ἀληθείᾳ, ἵνα σὲ αἰνώμεν καὶ δοξάζωμεν
διὰ τοῦ παιδός σου Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ σοὶ ἡ δόξα καὶ ἡ
τιμὴ, πατρὶ καὶ υἱῷ σὺν ἁγίῳ πνεύματι, ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ
[σου] καὶ νῦν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. ἀμήν.

APPENDICE III

La bénédiction des fruits nouveaux.

Cette prière se trouvait imprimée dans GOAR, EYXO-
LOGION TO MEGA, seu *Rituale Graecorum*, Venise,
1730, p. 522; elle a été éditée d'une manière critique par
Mgr G. MERCATI dans *Alcuni scritti e brevi saggi di studi*
sulla Volgata, Rome, 1917. Dom CONNOLLY a reproduit
cette édition critique, fort difficile à trouver, dans *An
Ancient Prayer in the Mediaeval Euchologia*, Journal of
theological studies, 19 (1917-1918), p. 132-137.

Voici le texte du plus ancien témoin, le Barberini gr.
336.

Εὐχαριστοῦμέν σοι, ὁ θεός, καὶ προσφερόμεν σοὶ ἀπαρχὰν καρπῶν οὗς ἔδωκας ἡμῖν εἰς μετάληψιν, τελεσφορῆσαι διὰ τοῦ λόγου σου καὶ κελεύσας καρποὺς παντοδαποὺς εἰς εὐφροσύνην καὶ τροφήν τοῖς ἀνθρώποις καὶ παντὶ ζῳῷ. Ἐν πᾶσιν ἡμῶν μέν σε, ὁ θεός, ἐπι πᾶσιν οἷς ἐνεργήσας ἡμῖν πάσαν χάριν πηλίκαις καρποῖς, διὰ τοῦ παιδός σου Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν, δεῖ' οὐ καὶ σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

2 τελεσφορῆσαι] τελεσφορῆσας 6 πηλίκαις pour περικλίκαις (varis).

INDEX ¹

- Action de grâces, 4, 10, 21, 26.
 Agape, 26.
 Anaphore, 4.
 Antitype, 23, 32.
 Apophoretum, 26.
 Baiser de paix, 4, 18, 22.
 Baptême, 21.
 — de sang, 19.
 Bénédiction du fromage, 6.
 — des fleurs, 28.
 — des fruits, 28.
 — de l'huile, 5, 21.
 — de la lampe, 26.
 — des olives, 6.
 Catéchèse, 17, 31, 35.
 Catéchumènes, 16, 17.
 Charismes, 1.
 Cimetière, 34.
 Communion, 7, 23, 32.
 Confesseur, 10.
 Confirmation, 22.
 Croix (signe de la), 36.
 Diacre, 9, 30, 33.
 Dimanche, 24.
 Docteur, 18, 19.
 Eau, 21, 23.
 Epicièse, 4.
 Eucharistie, 32.
 Eulogie, 26.
 Evêque, 2, 3.
 Eulogie, 26.
 Evêque, 2, 3.
 Action de grâces, 4, 10, 21, 26.
 Exorcisme des catéchumènes, 20.
 — de l'huile, 21.
 — du pain, 26.
 Fraction du pain, 24.
 Fromage bénédiction du, 6.
 Fleurs (bénédiction des), 28.
 Fruits bénédiction' des), 28.
 Guérison (don de), 15.
 Heures de prière, 31, 35.
 Huile, 5, 21, 22.
 Imposition des mains, 3, 4, 7, 8, 19, 20, 22.
 Jeûne, 20, 25.
 — eucharistique, 32.
 — pascal, 29.
 Lait, 23.
 Lampe (bénédiction de la), 26.
 Lecteur, 12.
 Malades, 26, 30.
 Métiers, 16.
 Miel, 23.
 Oblation, 4, 23.
 Olives, 6.
 Onction, 21, 22.

1. Les chiffres renvoient aux chapitres de la Tradition.

Ordinations, 2, 3, 8, 9; 12, 14.	Sacre de l'évêque, 2, 3.
Pain, 23, 24, 26.	Scrutin, 16, 20.
Prêtre, 4, 8, 9, 33.	Sous-diacre, 14, 30.
Prêtre, 31, 35.	Tradition, 1, 36, 37.
— des catéchumènes, 17.	Veuve, 11, 25, 27.
Profession de foi, 21.	Virgine, 13, 25.
Renonciation à Satan, 21.	Vin, 23.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	5
I. Hippolyte de Rome	5
II. La Tradition Apostolique	6
III. Les témoins du texte	12
1. La version latine	12
2. La Constitution de l'Église égyptienne	13
3. Les Constitutions Apostoliques	15
4. L'Épitomé des Constitutions Apostoliques	16
5. Le Testament de Notre-Seigneur	16
6. Les Canons d'Hippolyte	17
IV. Les éditions	17
V. La liturgie d'après la Tradition Apostolique	19
LA TRADITION APOSTOLIQUE	25
1. Prologue	25
Première Partie. — Du Clergé	26
2. De l'évêque	26
3. Prière pour le sacre d'un évêque	27
4. L'eucharistie	30
5. Bénédiction de l'huile	33
6. Bénédiction du fromage et des olives	34
7. Prières de communion	35
8. Des prêtres	37
9. Des diacres	39
10. Des confesseurs	41
11. Des veuves	42
12. Du lecteur	43
13. Des vierges	43

LA TRADITION APOSTOLIQUE

14. Des sous-diacres.....	43
15. Du don de guérison.....	43
Deuxième Partie. — Des laïcs.....	
16. Des nouveaux convertis.....	43
17. Du temps pendant lequel on entendra la parole.....	43
18. De la prière des catéchumènes et du baiser de paix.....	46
19. De l'imposition des mains sur les catéchumènes.....	46
20. De ceux qui vont recevoir le saint baptême.....	47
21. De la tradition du saint baptême.....	47
22. De la consignation.....	47
23. De l'oblation.....	52
Troisième Partie. — Des observances de l'Église.....	
24. De la fraction du pain.....	56
25. Du jeûne.....	56
26. De l'agape.....	57
27. Du repas des veuves.....	57
28. Des fruits à offrir à l'évêque.....	62
29. Du jeûne pascal.....	63
30. Que les diacres s'empresment auprès de l'évêque.....	64
31. Du temps de la prière.....	65
32. De l'eucharistie.....	66
33. Des diacres et des prêtres.....	67
34. Du cimetière.....	68
35. Des heures qui conviennent à la prière.....	68
36. Du signe de la croix.....	68
37. Conclusion.....	73
APPENDICE I. La prière de consécration épiscopale.....	75
APPENDICE II. L'anaphore de saint Hippolyte.....	77
APPENDICE III. La bénédiction des fruits nouveaux.....	78
INDEX.....	79
	81